



Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*.

HRO a repris les observations des expulsions de terrain dans le courant du mois d'avril et les capacités extrêmement réduites de l'équipe terrain ont compliqué la documentation de certaines expulsions. Ces chiffres sont donc à prendre comme extrême minima.

### Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins 8 expulsions de 4 lieux de vie informels



Au moins 249 tentes saisies et détruites



Au moins 41 personnes exilées arrêtées lors des expulsions



Au moins 5 engins de destruction et de déboisement utilisés ce mois-ci sur les lieux de vie lors des expulsions



Au moins 130 Mineur.es Non Accompagné.es (MNA) rencontré.es par les associations\*\*



Au moins 3 bennes de 30m3 d'affaires saisies et détruites

La stratégie politique consistant à lutter contre les "points de fixation" conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants des lieux de vie expulsés. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis des placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement conduite à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur dans le Dunkerquois les 4, 5 et 30 mai. À chaque expulsion, les biens personnels (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans laisser aux personnes la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



**Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois mai 2023. Les mises à l'abri dites "volontaires" par les forces de l'ordre, sont en réalité des mises en bus forcées. En effet, les personnes exilées ont le choix entre monter dans un bus ou se faire arrêter par la Police aux Frontières.**

*Le 4 mai, à la fin de la "mise à l'abri", une trentaine de personnes encore présentes le long de la Route de Mardyck et n'étant pas montées dans les bus, est pourchassée à travers les champs par des agents de la Police Aux Frontières (PAF). Cette opération s'apparente à une véritable **partie de chasse** lors de laquelle les forces de l'ordre se séparent en plusieurs groupes pour **tenter d'encercler les personnes** qui tentent de fuir. **Au moins 17 personnes sont arrêtées dont 2 femmes** et escortées jusqu'aux vans de la PAF, certaines **menottées**.*

*Le 5 mai, 3 nouvelles expulsions ont lieu sur les **mêmes lieux de vie que la veille**. Les affaires des personnes qu'elles avaient réussi à conserver la veille ou qui leur avaient été données par les associations ont été de nouveau saisies et jetées ou détruites.*

*Le 30 mai, la PAF conduit au moins **24 arrestations dont au moins une concernant un MNA**. Sur un lieu de vie, les forces de l'ordre forme **une nasse** afin que les personnes se dirigent vers les bus et ne puissent pas sortir du périmètre.*

Lors de toutes ces opérations, HRO a noté l'énorme dispositif policier mobilisé comprenant un convoi incluant parfois plus de 2 compagnies de CRS, une dizaine de vans de gendarmerie mobile et des vans, des voitures et des motos de la Police Nationale.

Les forces de l'ordre ont régulièrement des interactions en français avec les personnes exilées non-francophones sans traducteurs.

### Destruction des lieux de vie :

Les lieux de vie sont souvent détruits pour les rendre inhabitables et éviter la réinstallation des personnes exilées. **Ainsi, les 4 et 5 mai derniers**, l'entrée d'un lieu de vie, déjà grillagée, a été rendue inaccessible. Des engins de chantier ont été utilisés pour bloquer l'accès au lieu de vie et empêcher les personnes de se réinstaller et aux associations de revenir pour les distributions. Aucune alternative pour une installation ailleurs n'a été proposée.

### Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

#### Plusieurs tentatives d'intimidation à destination des associations et entraves au travail d'observation :

Les entraves à l'observation sont nombreuses. De **larges périmètres sont arbitrairement déployés** pour empêcher l'observation des opérations. HRO et les autres associations présentes se sont vues imposer un **périmètre à 11 reprises** en 8 expulsions. Le 30 mai, **un CRS a poussé une membre de HRO** pour la faire sortir du périmètre qui était établi à **environ 300 mètres de l'opération** d'expulsion.

Les associations (dont HRO) ont fait l'objet d'au moins **26 contrôles d'identité** lors des expulsions au mois de mai.

Il a été demandé à 2 reprises aux équipes d'observation d'arrêter de filmer.

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Le nombre de signalements effectués auprès des autorités est inférieur au nombre réel d'enfants non accompagnés présents et en danger à Dunkerque et ses environs au cours du mois de Mai 2023. Sur ce territoire, contrairement à Calais, aucune association mandatée par l'État n'a d'activité spécifique ciblant les MNA ou n'est en mesure d'effectuer ce travail précis d'identification. Un constat demeure : les expulsions répétées sont une source de fragilité accrue, voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques accrus de trafic et d'exploitation (Source : Utopia 56).